

EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

Directeur Général

Bruxelles
MARE.C1 /MK/vr/Ares (2018)

M. Emiel Brouckaert
Chair of the NWW AC
nwwac@bitn.ie

M. Cecil Beamish
Chair North Western Waters MS Group
Cecil.Beamish@agriculture.gov.ie

M. Alois Bauer
Chair of the Scheveningen MS Group
ual61@bmel.bund.de

M. Niels Wichmann
Chair of the North Sea AC
nw@dkfisk.dk

Messieurs,

La Commission souhaite consulter les conseils consultatifs et les groupes des états membres pour la mer du Nord et les eaux occidentales septentrionales sur les mesures à prendre pour 2019 afin de promouvoir la reconstitution du bar.

Comme vous le savez, le Conseil international pour l'exploration des mers (CIEM) a recommandé 0 captures pour le bar du nord pour 2018 et 2017. La publication du prochain avis du CIEM est prévue le 29 juin 2018. Le CIEM a délivré un avertissement selon lequel ce stock est dans une situation critique et en conséquence a recommandé que « *...il devrait y avoir zéro capture (commerciale et récréative) en 2018.* »

Dans ce contexte, le Conseil des ministres a décidé en décembre 2017 de limiter les possibilités de pêche pour les navires à la ligne et à l'hameçon à 5 tonnes par navire par an, et de limiter les autorisations de prises accessoires pour les filets maillants fixes à 1,2 tonnes par navire par an, pour les sennes jusqu'à 180 kilogrammes par mois et 1% du poids des captures totales et pour les chaluts démersaux à 100 kilogrammes par mois et 1% du poids des captures totales.

A la lumière de l'avis imminent du CIEM, la Commission souhaiterait entendre les opinions de vos conseils consultatifs et de vos groupes états membres régionaux sur la meilleure façon de faire progresser la reconstitution de ce stock important pour les activités commerciales et récréatives pour 2019, notamment dans le contexte du règlement de Conseil sur les possibilités de pêche pour 2019 devant être adoptées cette année.

Nous serions heureux de recevoir vos avis constructifs ainsi que des propositions concrètes qui puissent réellement réduire la pression de la pêche sur le bar et qui puissent augmenter la biomasse pour 2019. En faisant vos suggestions, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étayer ces dernières par des faits probants de

leur impact positif sur le bar.

La Commission demeure profondément engagée à la prise des mesures de gestion efficaces pour faciliter l'amélioration de la situation de ce stock important dans l'intérêt des pêcheurs et de leur famille et dans l'intérêt des nombreux pêcheurs récréatifs en Europe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir contacter vos membres sur ce sujet important et de nous communiquer votre position avant le 28 août 2018.

Je me réjouis de la poursuite de notre collaboration et vous invite à contacter Mme Maja Kirchner eu égard à toute question relative à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Joao AGUIAR MACHADO

2

Signé par voie électronique le 13/06/2018 14:20 (UTC+02) conformément à l'article 4.2 (Validité des documents électroniques) de la décision de la Commission 2004/563